

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de LA FLAMENGRIE, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans la salle de la mairie, le 24 février 2020 sur convocation du Maire.

Etaient présents : N. MEURISSE, S. BAUDRILLARD, A. MARLETTE, C. GEORGES, O. CAPLAIN, S. CUISSET, Q.VANDENBROECKE, , T. DUPONT-GRAINDDORGE, J-P. LEJEUNE, A. THIEFAINE,

Absente excusée : A. ROUSSEAU, C. LEBRUN

Absentes : S. FOURDRIGNIER, A. FILLION, C. HARDY

Secrétaire de séance : A. MARLETTE

### DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### 1 - Approbation du compte de gestion 2019 (n°05-2020)

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Comptable a bien rempli sa mission.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur à sa comptabilité administrative, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2 - Vote du Compte Administratif 2019 (n°06-2020)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Serge BAUDRILLARD, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Nicole MEURISSE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019 et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		268 287,43	86 034,07			268 201,09
Opérations de l'exercice	636 807,94	754 389,29	62 373,69	138 680,47	699 181,63	893 069,76
TOTAUX	636 807,94	1 022 676,72	148 407,76	138 680,47	785 215,70	1 161 357,19
Résultats de clôture		385 868,78	9 727,29			376 141,49
Restes à réaliser			75 311,10	29 172,00		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Arrivée de Thomas DUPONT-GRAINBORGE à 20h10

### **3 - Questions diverses**

- Le conseil municipal se répartit les permanences au bureau de vote pour les élections municipales.
- Mme Meurisse informe qu'elle peut de droit avoir le titre de Maire Honoraire à la fin de son mandat. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette distinction.

Vu les services rendus à la commune de La Flamengrie durant 31 ans, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le titre honorifique de Maire Honoraire de La Commune de La Flamengrie à Madame Nicole MEURISSE.

La séance est levée à 20h30.